



** Veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme et du développement économique avant de compléter votre demande pour que nous puissions vous transmettre tous les renseignements et précisions nécessaires relatives à votre projet, urbanisme@villesadp.ca ou au poste 2025.*

Un dépôt de garantie, versé au trésorier de la Ville sous forme de chèque certifié ou traite bancaire, au montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) par unité de logement et/ou unité de commerce et/ou industrielle visé jusqu'à concurrence d'un maximum de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) par permis.

Le propriétaire ou le requérant **DOIT** contacter le technicien en génie civil de la Ville pour convenir d'un rendez-vous par téléphone au **(450) 478-0211, poste 2050**, afin qu'il puisse procéder à une inspection des branchements, et ce, au moins **24 heures AVANT** que les conduites ne soient remblayées. Dans le cas contraire, le technicien pourrait ne pas être disponible pour l'inspection et le dépôt de 150 \$ ne pourra pas être remboursé.